



Dégât des eaux non signalé par le locataire

Par **odilalain**, le **10/01/2010** à **08:57**

Bonjour,

l'appartement que j'ai récupéré à mon locataire suite à son expulsion est ravagé. Il y a eu un dégât des eaux qui a endommagé la salle de bain et l'entrée y compris la porte .

Il ne l'a pas signalé à son assurance car pas assuré. Je cotise à une assurance de propriétaire non occupant pendant cette période . Puis je faire une déclaration de sinistre et demander le dédommagement.

Merci de me répondre, cordialement.

Par **chris_idv**, le **10/01/2010** à **15:31**

Bonjour,

Oui c'est même exactement pour ce genre de situation que les assurances de propriétaire non occupant existent.

Salutations,